



Catégories techniques	Répartition
Consulting-Expertise	25%
Client-serveur	14%
Nouvelles technologies	13%
Systèmes, réseaux, sécurité	12%
Mainframe	11%
CRM, Décisionnel, Datamining	7%
Moyens systèmes (minis)	7%
ERP	5%
Recette, support utilisateurs	2%
Info. indus., électronique, R&D	2%
Télécoms	2%

Les compétences des 1 300 indépendants inscrits sur hitechpros.com

vous facturez Freelance.com. La marge est d'environ 20%, répartie entre le commercial et la structure. Avantage : pas de problème de recouvrement de facture. Vous n'avez pas à négocier avec le client et vous pouvez vous concentrer sur votre mission. Inconvénient : le service a un prix. Freelance.com compte 30 000 inscrits à son site, mais tous ne sont pas encore indépendants. 300 à 400 personnes sont en mission actuellement, via cette structure. Autre société spécialisée, plus récente : Manaipi, qui s'est fixée comme objectif de "fédérer les meilleures compétences IP du marché". Elle se positionne comme la "centrale" de sous-traitance spécialisée dans les infrastructures IP. La marge prélevée est de l'ordre de 20%.

## Quel statut ?

Comme indépendant, la structure juridique peut être une EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée), une SARL, voire une Société Anonyme, mais c'est plus rare. Comme toute société, les formalités sont assez nombreuses (URSSAF, TVA, Complémentaire retraite, assurance maladie), même si elles devraient être simplifiées dans le futur, compte tenu de la nouvelle loi. Il faut tenir compte dans ses tarifs, des charges relativement lourdes. Et en cas d'échec, pas d'assurance chômage pour l'indépendant.

Des structures existent pour éviter ces formalités et rester salarié : les sociétés de portage. Vous trouvez votre mission et ce sont elles qui se chargent de facturer le client et de vous reverser un salaire. Elles permettent également une domiciliation et offrent souvent des services divers (secrétariat, location d'une salle pour une réunion, etc.), pour un coût d'environ 12% du prix de la mission, qui peut apparaître assez modique au premier abord mais attention, elles ne vous reversent qu'un salaire charges salariales et patronales déduites : ce qui fait que par exemple pour 1000 euros de facturation, elles ne vous reverseront en moyenne que 500 euros (120 euros pour la société de portage et 380 euros de charges patronales et salariales). A utiliser avec modération donc, ou lors d'une installation après un travail salarié et si vous voulez conserver vos droits à indemnisation Assedic en cas d'échec.

### Pour en savoir plus

**www.freelance.com** : explication du mode de fonctionnement, témoignages, références. Possibilité de s'inscrire sur une mailing list, pour recevoir des offres correspondant à votre profil.

**http://index.freelance.com** pour les compétences les plus recherchées, un baromètre actualisé en permanence.

**www.hitechpros.com**

**http://indep.hitechpros.com**. des témoignages de freelances satisfaits.

**www.manaipi.com** : très orienté sur les spécialistes IP, mais possibilité de réaliser une simulation financière pour comparer statut de freelance et de salarié, un site clair et des pistes intéressantes

**www.freelance-europe.com/fr**. Le site n'est pas toujours bien actualisé, mais on y trouve notamment l'intégralité du texte de la nouvelle loi sur l'initiative économique (rubrique actualité). cette structure édite un annuaire professionnel des freelances et organise des manifestations sur leur statut.

**www.canam.fr** : le site de la caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes. Calcul des cotisations, etc.

**www.munci.org** : ce mouvement pour une union nationale des consultants en informatique vise à fédérer les informaticiens, en vue de créer un ordre de la profession.

Devrait être réédité en juin le "Carnet pratique du Solo" de Michel Paysant. Editions groupe L'Expansion en partenariat avec Freelance en Europe. Il existe une Association des prestations de services informatique et pour les démarches liées à la création de votre entreprise : l'APCE (Association pour la création d'entreprise).

Une presse spécialisée existe, et vous donnera plein de conseils pour les démarches relatives à l'installation : Défis, l'Entreprise (une rubrique solo sur le site **www.lentreprise.com**).

## La sérénité

Thierry Chombeau, 43 ans, père de trois enfants, s'est installé comme indépendant depuis deux ans. Après avoir travaillé onze ans dans une entreprise, où il est passé de programmeur à chef de projet, il a intégré une SSII durant 18 mois



avant de décider de devenir indépendant. Thierry explique avoir eu l'impression de perdre contact avec l'évolution des technologies en restant confiné dans un même système d'information. Impression qui rend logique son intégration dans une SSII, où il s'est vite aperçu qu'il n'aurait pas non plus la possibilité de changer d'horizon technologique. Il a donc décidé de devenir indépendant et s'est inscrit sur Freelance.com. Une première mission lui a été proposée chez Auchan, et il a depuis lors enchaîné les missions de longue durée chez ce même client, comme chef de projet, en environnement As/400. Il estime avoir eu des missions intéressantes et diversifiées au sein d'une grande entreprise, et apprécie de pouvoir s'organiser comme il le souhaite.

Selon Thierry, le fait d'avoir eu recours à freelance.com pour trouver ses missions lui apporte une certaine sérénité, du fait de ne pas avoir à se partager entre son travail et des démarches de prospection. A échéance d'une mission, le commercial avec qui il travaille habituellement se charge de négocier durée et tarif du nouveau contrat, en relation avec Thierry, ce qu'il estime justifié, dans la mesure où il les rémunère depuis deux ans. A l'avenir, il envisage de se former aux technologies réseau, l'As/400 étant un peu sur le déclin.